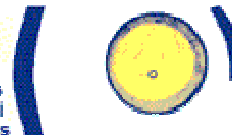


Von: info@hebamme.ch
Gesendet: Donnerstag, 26. April 2018 11:38
An: Christine Brändli
Betreff: SHV-FSSF: Infolettre 2/2018

Infolettre

Schweizerischer Hebammenverband
Fédération suisse des sages-femmes
Federazione svizzera delle levatrici
Federaziun svizra da las spendreras



SHV-FSSF: Infolettre 2/2018

Chère lectrice,
Cher lecteur,

Des infos choisies satisferont votre curiosité : les nouvelles directives de l'Organisation mondiale de la santé concernant l'accouchement, ou les nouvelles recommandations pour l'alimentation des nourrissons durant leur première année de vie. Vous voulez tenter votre chance et gagner un voyage pour Helsinki à l'occasion du concours organisé par l'assurance SWICA ? Ou un appareil laser de la maison Lasotronic MED présenté lors de l'Assemblée des déléguées ou du Congrès de périnatalité ?

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire, découvrir et, qui sait, gagner !

Cordiales salutations,

Andrea Weber
Secrétaire générale de la FSSF

Contenu:

- ▶ Nouvelle brochure Formation continue
- ▶ Nouvelles recommandations pour l'alimentation des nourrissons
- ▶ Publication de nouvelles directives OMS sur les accouchements
- ▶ 4e congrès Obstétrique, BFH Santé
- ▶ Un voyage en Scandinavie à gagner
- ▶ Gagnez votre appareil de Lasotronic
- ▶ Nouveau-né hospitalisé, maman indemnisée?
- ▶ L'utérus artificiel, une fiction?
- ▶ Semaine européenne de la vaccination du 23 au 29 avril 2018

1. Nouvelle brochure Formation continue

Pour la nouvelle brochure, la personne chargée de la formation en Suisse romande et au Tessin de la FSSF avait comme objectif principal de composer à nouveau une offre diversifiée qui tienne compte des développements au niveau de la politique professionnelle ainsi que des demandes des membres. La brochure contient aussi bien des propositions qui ont fait leurs preuves que d'autres, nouvelles. Cette année encore, des enseignant·e·s motivées et compétentes, provenant de Suisse et de l'étranger, ont pu être engagé·e·s.. Toutes les offres sont disponibles sur le site www.e-log.ch et on peut s'inscrire directement aux cours après enregistrement. Dans le but de garantir une organisation sans faille et d'éviter d'inutiles frais d'annulation, il est indispensable de respecter les délais d'inscription.

En sa qualité de sage-femme ayant une longue expérience professionnelle, la chargée de formation pour la Suisse romande et le Tessin met avant tout l'accent sur la pratique, car la formation continue permet aux sages-femmes de renforcer et d'élargir leurs compétences. Un autre de ses objectifs est

d'encourager un mode de travail grâce auquel les sages-femmes peuvent mieux comprendre les situations et s'estimer compétentes.

2. Nouvelles recommandations pour l'alimentation des nourrissons

Sur mandat de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, la Commission de l'alimentation de la Société suisse de pédiatrie, en collaboration avec des co-auteurs du rapport de la Commission fédérale de l'alimentation, «L'alimentation durant les 1000 premiers jours de vie», et de la Société suisse de nutrition, ont émis de nouvelles recommandations.

Les principales en bref :

- Changements de paradigmes en matière de recommandations sur la prévention des allergies : le lait hypoallergénique pour nourrissons n'est plus recommandé, par exemple
- Déclaration sur les aliments «fingerfood» en tant qu'aliments de complément
- A observer en cas d'alimentation végétarienne ou végétane

Les recommandations pour la promotion de l'allaitement, les compléments nutritionnels (la vitamine D, par exemple) et l'utilisation de substituts du lait maternel et d'aliments complémentaires.

Vous trouvez ces recommandations et d'autres dans le domaine pour les membres, rubrique Recommandations médicales.

3. Publication de nouvelles directives OMS sur les accouchements

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a critiqué l'augmentation du taux d'intervention pendant l'accouchement et exige que les femmes puissent disposer d'un droit accru à l'autodétermination. 56 pratiques courantes ont fait l'objet de recommandations centrées sur le suivi personnalisé des femmes. Ainsi la prise en charge de l'accouchement et du nouveau-né deviendra un processus global respectant les droits humains.

Vous trouverez cette recommandation, et d'autres encore, dans le Domaine pour les membres, rubrique Recommandations médicales, du site web de la FSSF.

Dans la publication de 200 pages de l'OMS «Intrapartum care for a positive childbirth experience» (Le suivi de l'accouchement en faveur d'une expérience positive), plusieurs mesures ou pratiques ont été analysées, puis classées comme recommandables ou non recommandables ; pour d'autres, il est recommandé de ne les appliquer que dans certaines situations. Selon l'OMS, la tendance à intervenir toujours davantage au cours de l'accouchement ne se justifie souvent pas, comme par exemple l'administration de plus en plus fréquente d'antidouleurs pour accélérer la naissance. Pour la plupart des 140 millions de naissance annuelles de par le monde, de telles mesures ne sont pas nécessaires.

La traduction des 56 recommandations est en cours de préparation par la Fédération allemande des sages-femmes.

► [Recommandations de l'OMS en anglais](#)

4. 4e congrès Obstétrique, BFH Santé

Le 15 juin 2018 se tiendra à Berne le 4e congrès Obstétrique sur le thème « Prise en charge périnatale des femmes réfugiées ou migrantes et de leurs enfants ».

La 4e édition de ce congrès est organisée conjointement par la Haute école spécialisée bernoise Santé, l'Hôpital Lindenhof de Berne et l'Hôpital universitaire de Bâle, Clinique Obstétrique. Il vise à transmettre des connaissances issues des recherches et pertinentes pour la pratique aux professionnels concernés par la prise en charge périnatale des femmes et de leur famille.

En matière de santé publique, les soins aux femmes migrantes et à leurs enfants sont un sujet d'une actualité brûlante. Expérience de la violence, privations durant leur fuite, efforts et responsabilité d'intégration dans notre société, nécessités médicales propres à la grossesse : parmi les personnes migrantes, les femmes enceintes et les mères constituent un groupe particulièrement vulnérable. Il s'agit d'identifier leurs besoins spécifiques et, pour y répondre, d'élaborer des concepts de soins appropriés et innovants. Le congrès de cette année doit permettre d'analyser et de discuter des questions de politique migratoire et de mettre en évidence les défis médicaux et psychologiques que représentent les soins périnataux dans le contexte de la migration.

Important pour les sages-femmes et les soignants: Ce symposium porte le label e-log!

► [Informations et inscription](#)

5. Un voyage en Scandinavie à gagner

Saisissez la chance qui vous est offerte! Participez au nouveau concours santé organisé par SWICA et gagnez un voyage à Stockholm et Helsinki d'une valeur de 1800 francs! Avec votre accompagnant ou accompagnante, vous séjournerez deux jours à Stockholm avant de prendre le bateau pour Helsinki où vous passerez la nuit. Ensuite, vous vivrez deux jours sur place avec un «Sauna-Bike Tour» à la clé.

En outre, sachez qu'en tant que membre de la FSSF, vous bénéficiez d'une remise allant jusqu'à 25 % sur toutes les assurances hospitalisation SWICA. C'est volontiers que des collaborateurs de SWICA vous renseigneront personnellement lors du Congrès suisse des sages-femmes (halle 36/37, stand 112).

► [Concours](#)

6. Gagnez votre appareil de Lasotronic

Gagnez votre appareil Lasotronic MED-131 660nm / <135mW d'une valeur de CHF 4'490.- (hors TVA). Participation et flyer sur notre stand. Bonne chance !

Venez nous rendre visite lors de l'Assemblée des Déléguées des sages-femmes (16.05.) et du premier Congrès de périnatalité (17.05.). Stand 154, Halle «Trafo», Brown Boveri Platz 1, à 5400 Baden – nous serons très heureux de vous accueillir.

Vous vous intéressez au prochain cours de formation continue de la série «Le laser des mamans dans la pratique»? Il aura lieu le 31 août 2018 à Berthoud (Burgdorf BE). Inscrivez-vous à l'adresse info@lasotronic.ch (mot-clé «Le laser des mamans dans la pratique»).

► [Informations](#)

7. Nouveau-né hospitalisé, maman indemnisée?

Les mères dont l'enfant est hospitalisé durant plus de trois semaines après l'accouchement devraient bénéficier plus longtemps d'allocations de maternité. Le Conseil fédéral a mis en consultation début mars un projet dans ce sens. La loi permet en effet que le droit à l'allocation puisse être différé, mais elle ne prévoit aucune allocation pour perte de gain pendant le séjour du nouveau-né à l'hôpital et ne réglemente pas la durée maximale de ce report. La mère a droit au paiement du salaire en fonction du nombre d'années de service.

La solution présentée par le Conseil fédéral est de prolonger de 56 jours (de 98 à 154) la durée de la perception de l'allocation en cas de séjour hospitalier de l'enfant immédiatement après sa naissance. Seules les mères qui travailleront de nouveau après l'accouchement y auront droit.

► [Article complet](#)

8. L'utérus artificiel, une fiction?

Faire un bébé sans grossesse, en dehors du ventre de la mère? «De la science-fiction», disent de nombreux scientifiques. Voire. Des équipes travaillent déjà à la mise au point de «poches» pour les très grands prématurés.

Pour l'instant, les scientifiques qui travaillent sur l'utérus artificiel ont seulement comme objectif d'améliorer la survie des très grands prématurés, ceux qui naissent entre la 23^e et la 25^e semaine de grossesse. Un stade où la mortalité reste très élevée. «Ces enfants ont un besoin urgent d'un relais entre l'utérus de leur mère et le monde extérieur», indiquait en avril 2017 Alan Flake, chirurgien à Philadelphie, en présentant une étude sur des fœtus d'agneau.

Avec son équipe, il a réussi à faire se développer pendant quatre semaines ces fœtus placés dans une poche en plastique avec un système d'oxygénation relié au cordon ombilical. «C'est un travail intéressant, mais son application à l'homme reste très incertaine», indique le professeur Olivier Baud, adjoint du service de néonatalogie des Hôpitaux universitaires de Genève.

► [Article complet](#)

9. Semaine européenne de la vaccination du 23 au 29 avril 2018

Centrée sur le carnet de vaccination électronique suisse

Pour les patients aussi, le carnet de vaccination électronique présente plusieurs avantages. Il n'y a plus de risque d'égarer le document, comme c'était souvent le cas avec la version papier, et le carnet de vaccination électronique est accessible partout et en tout temps. Cela peut être utile lors

d'un voyage, mais aussi dans une situation d'urgence et permet ainsi d'éviter les vaccinations à double et inutiles. En outre, il est possible de recevoir des notifications par courriel ou sms lorsqu'un rappel est recommandé.

Le carnet de vaccination électronique peut être validé gratuitement à l'occasion de la Semaine européenne de la vaccination. Pour cela, il suffit de se rendre entre le 23 avril et le 6 mai sur le site www.mesvaccins.ch et d'y télécharger une photo de son carnet de vaccination papier.

► [Weitere Informationen](#)

► [Informations de l'OFSP](#)

Fédération suisse des sages-femmes
Rosenweg 25 C, 3007 Berne

Tel 031 332 63 40
<http://www.sage-femme.ch>

Nous vous adressons l'infolettre de la Fédération suisse des sages-femmes suite à votre inscription, ou bien en raison de l'intérêt que vous avez manifesté pour notre fédération. Si vous ne désirez plus recevoir cette infolettre, vous pouvez résilier votre inscription en cliquant simplement sur le lien ci-dessous.

[Résiliation.](#)